

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFS	Date	1 ^{er} décembre 2023
Numéro	23.261	Heure	17h50

Auteur-e(s) : Groupe UDC	Lié à (obligatoire) : ad 23.035
Titre : Réduction des EPT dans le cadre du budget de l'État 2024	
Contenu :	
<p>Au 31 décembre 2024, le nombre d'équivalents plein temps (EPT) doit diminuer et arriver en dessous de ce qui était arrêté aux comptes 2022, soit un objectif de 2'400 EPT, et doit rester stable pour trois exercices, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.</p>	
Développement (facultatif) :	
<p>Le taux d'endettement net, pour lequel le canton de Neuchâtel est manifestement mal classé, n'augure rien de bon. Les taux d'intérêt remontent, la négociation de nouveaux emprunts sera certainement moins agréable et la charge d'intérêts pourrait rapidement augmenter. Les premiers effets devraient se faire sentir dès l'exercice budgétaire 2025 et les années suivantes.</p> <p>Nous estimons qu'il faut réagir à temps et dès l'exercice budgétaire 2024. À cette fin, malgré un budget 2024 avec un excédent de revenus attendu et compte tenu des prochaines années difficiles selon le Plan financier et des tâches (PFT), nous demandons une réduction des EPT en dessous du niveau des comptes 2022, soit un objectif de 2'400 EPT et un gel du nombre de postes pendant trois ans, afin de limiter les excédents de coûts en vue des exercices budgétaires à partir de 2025.</p> <p>Nous pensons qu'il est préférable de maintenir le pouvoir d'achat financier des EPT actuellement en poste plutôt que d'augmenter leur nombre et de prendre ainsi le risque de ne pas pouvoir compenser l'inflation.</p> <p>Nous pensons également que cet objectif peut être atteint en tenant compte du taux de fluctuation annuel et en ne remplaçant pas les EPT qui terminent leur engagement dans l'administration cantonale ou qui partent à la retraite.</p> <p>Les domaines de la sécurité et de la santé ne sont pas concernés par cette mesure. Parallèlement, le Grand Conseil doit s'autolimiter en ne demandant plus de nouveaux postes.</p> <p>Il appartient au Conseil d'État de prendre les mesures opérationnelles appropriées pour mettre en œuvre ce cadre politique fixé par le Grand Conseil.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Quentin Geiser		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Daniel Berger	Niels Rosselet-Christ	Yann Mesot
Roxann Durini	Christiane Barbey	Grégoire Cario
Arnaud Durini	Evan Finger	Damien Schär